

Commune d'ESSOUVERT

Procès-Verbal

Réunion du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 24 octobre à 19 h 30 le conseil municipal de la Commune d'ESSOUVERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Essouvert sous la présidence de M. Henri AUGER, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice	:	17
Nombre de Conseillers présents	:	12
Nombre de conseillers votants	:	13

Présents : Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Véronique BLAIN, Sylvaine CADORET, Gérard CONNAN, Anne DURIEUX, Jean-Luc LEAUD, Alain MARTINEAUD, Sylvain SORIGNET, Patrick TANGUY, Christiane VALAYER et Patrick WAREMBOURG.

Absents excusés : Dominique BERTIN qui a donné pouvoir à Pierre GEOFFROY, Pierre GEOFFROY, Fabienne MENARD qui a donné pouvoir à Anne DURIEUX, Émilie RACAULT.

Absent : Luc ZEMMOUCHE

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Véronique BLAIN

Mr le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h30

Le procès-verbal de la séance du 22 août 2023 est approuvé sans observation à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Révision du PLU par modification simplifiée n°1 :

La procédure de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme est mise en œuvre afin de permettre l'installation d'une supérette dans le centre-bourg.

Cette procédure de modification simplifiée, plus simple que la procédure classique de modification du PLU, consiste à mettre à disposition du public, pendant un mois, le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées pour permettre au public de formuler ses observations sur un registre. Cette mise à disposition du projet de modification simplifiée n° 1 du PLU sera effectuée du 06/11/2023 au 06/12/2023

Ont voté pour : 13	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Mr Pierre GEOFFROY arrive à la séance du Conseil municipal. Il pourra utiliser le pouvoir que Mme Dominique BERTIN lui a confié. Ainsi les votes changent :

Nombre de Conseillers en exercice	:	17
Nombre de Conseillers présents	:	13
Nombre de conseillers votants	:	15

Expérimentation CFU (Compte Financier Unique) :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique pour les comptes à partir de l'exercice 2023, pour le budget principal et les budgets annexes et autorise Mr le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation de ce compte financier unique et tout document s'y afférant.

Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Ce

dernier a vocation à devenir à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Création de 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe :

Deux postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 2.92/35^{èmes} et 3/35^{èmes} doivent être créés car deux des agents de la collectivité peuvent profiter d'un avancement de grade en cette fin d'année. Leur principal employeur, la CDC, ayant accepté cet avancement, la commune le suit et doit modifier son tableau des effectifs en conséquence.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Réparation toiture ancienne école rue de la République:

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire réparer la toiture de l'ancienne école de La Benâte, rue de la République. La commission bâtiment a étudié plusieurs devis et propose celui de la SARL Gentilhomme pour un montant de 17 689,88€ TTC

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Réparation toiture de la MAM rue de l'Eglise à La Benâte:

Suite au constat de plusieurs fuites d'eau dans la toiture de la MAM de la Benâte (ancienne école), il s'avère urgent de réparer celle-ci. Plusieurs devis ont été étudiés par la commission bâtiment et le devis de la SARL Merlet à Saint Jean d'Angély (déjà intervenu ponctuellement) s'élevant à 15 732,12€ TTC a été retenu. Il est présenté au conseil municipal pour avis.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Travaux au clocher de l'église de La Benâte :

Mr le Maire fait part du mauvais état du plancher du clocher de l'église de La Benâte suite à l'invasion permanente de pigeons. La commission bâtiment a fait faire des devis et propose le devis de la Société ALAIN DECO RENO d'un montant de 948,95€ TTC proposant le renforcement du plancher ainsi que la création d'une trappe au niveau du clocher.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Installation de moustiquaires à la MAM et dans le secrétariat de la mairie de La Benâte :

Suite aux fréquentes invasions de mouches sur la commune de la Benâte depuis maintenant plusieurs années et à la demande des assistantes maternelles, locataires de la MAM, monsieur le maire propose au conseil municipal d'installer des moustiquaires dans les locaux de la MAM ainsi que sur les ouvertures de la mairie, envahie elle aussi. Plusieurs devis de la société Alain Déco Réno sont présentés :

- Pour la MAM : devis de 866,59 € TTC

- Pour la mairie : devis de 794,40 € TTC

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Tarifs du repas du 3^{ème} âge du 18 novembre 2023:

Le conseil municipal, doit comme chaque année fixer les prix des repas pour les personnes extérieures à la commune ou n'ayant pas encore atteint l'âge de 65 lors du repas des aînés :

- 27€ le repas pour les personnes non bénéficiaires, mais domiciliées à ESSOUVERT.

- 30€ le repas pour les personnes domiciliées hors commune.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Revalorisation des frais de mission des agents de la fonction publique :

A compter du 22 septembre 2023, les taux en France métropolitaine du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement et du remboursement des frais de repas lorsqu'un agent territorial se déplace pour mission ou formation évoluent comme suit :

- Plafond pour hébergement : 90€
- Plafond pour repas : 20€

L'agent reste indemnisé de ses frais de transport, soit sur la base du tarif de transport public de voyageurs le moins onéreux, soit sur la base d'indemnités kilométriques.

Ont voté pour : 15	Abstention : 0	Ont voté contre : 0
--------------------	----------------	---------------------

Questions diverses :

- Le point est fait sur les commissions :

Cimetière : Une procédure va être très rapidement lancée pour la reprise de concessions sur le cimetière de Saint Denis du Pin

Salle Alliance : Mr Geoffroy fait part au conseil municipal de la nécessité de changer les rideaux de scène de la Salle

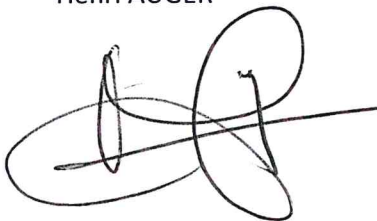
Animation : Le bulletin municipal est en préparation ; le repas des aînés aura lieu comme prévu le 18 novembre ; le Noël des enfants aura lieu le mercredi 20 décembre avec la présence d'un magicien ; les jeux pour enfants extérieurs sont en cours d'installation sur les 2 communes déléguées.

Voirie : Les 3 réfections de chemins prévues en investissement cette année sont terminées. Les chemins blancs sont également quasiment achevés.

- La cérémonie des vœux du maire aura lieu le vendredi 12 janvier 2024 à la Salle de l'Alliance
- La Société des Fêtes prévoit l'achat d'un camion frigorifique. La commune donne un accord de principe pour la mise à disposition d'un garage pour la stocker.
- Un administré propose de vendre à la commune un bout de terrain situé à côté du cimetière de Saint Denis du Pin. Mr le maire propose de lui faire une offre de prix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire
Henri AUGER



Le secrétaire de séance
Véronique BLAIN

